

N° 4900¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

relatif à la deuxième adaptation budgétaire du projet de construction
du Centre national sportif et culturel

* * *

AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

DEPECHE DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS
AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS

(23.1.2002)

Madame le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu transmettre au C.O.S.L. le projet de loi relatif à la deuxième adaptation budgétaire du projet de construction du Centre National Sportif et Culturel pour avis.

En raison des délais très brefs qui ressortent du deuxième alinéa de votre lettre du 11 janvier 2002, le C.O.S.L. se limite à souligner la nécessité de doter le Centre National Sportif et Culturel d'infrastructures et d'équipements adaptés à son importance et à sa destination et à espérer que le vote de ce projet de loi, dans les délais prévus, puisse garantir l'achèvement des travaux dans des délais rapprochés et dans une forme qui répond aux attentes et besoins de différents types d'utilisateur.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

*Le Président du Conseil
consultatif du C.O.S.L.,*

Ernest WEICHERDING

*Le Secrétaire général
du C.O.S.L.,*

Raymond HASTERT

*Le Président
du C.O.S.L.,*

Marc THEISEN

